

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 6 juin 2008

Service instructeur

N° 2008-7-1-6

Service consulté

Parrainage d'un concert au 20ème Festival International de Musique de Colmar par le Conseil Général- Acquisition de billets

Résumé : le présent rapport vise à autoriser le Département à acquérir des billets permettant à 62 haut-rhinois de bénéficier d'une entrée gratuite au concert du 13 juillet parrainé par le Conseil Général, dans le cadre du 20ème Festival International de Musique de Colmar.

Le Conseil Général parraine le concert du 13 juillet 2008 se déroulant, à 21 heures, dans le cadre du 20ème Festival International de Musique de Colmar.

A l'instar du dispositif mis en œuvre, depuis 2005, je vous propose que le Conseil Général se porte acquéreur de 62 billets destinés à récompenser les lauréats du concours organisé, à l'occasion de cet événement culturel majeur, par le Département, via le magazine d'information départemental « Haut-Rhin Magazine ».

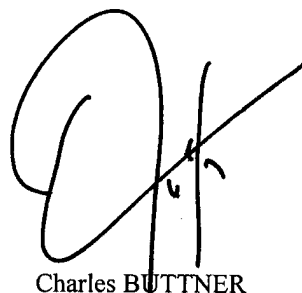
Ceci, sachant que la répartition prévue des billets s'effectuera à raison d'un couple par canton.

Le coût de cette opération est de 2 500 €.

Il convient de prévoir les crédits nécessaires à sa réalisation sur le chapitre 67- nature 6713 « Charges exceptionnelles- Dots et Prix » fonction 311- enveloppe 86 329. Ceux-ci sont financés par un prélèvement d'un montant identique sur le chapitre 011- nature 6232 « Fêtes et cérémonies » fonction 021- enveloppe 517.

La régularisation comptable et budgétaire de ce virement se fera à l'occasion du vote de la Décision Budgétaire Modificative n°1 prévue fin juin.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER